

DECRET N° 2016- 397du07juillet 2016
portant fixation des chefs-lieux des départements
de la République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : les localités ci-dessous indiquées sont désignées chefs-lieux de département ainsi qu'il suit :

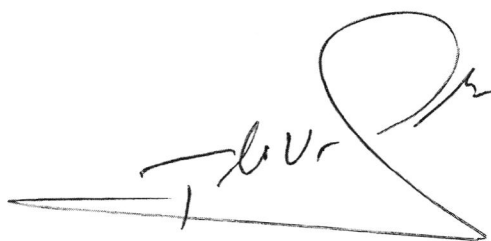
N°	Départements	Chefs-lieux
1	Département de l'Alibori	Kandi
2	Département de l'Atacora	Natitingou
3	Département de l'Atlantique	Allada
4	Département du Borgou	Parakou

5	Département des Collines	Dassa-Zoumè
6	Département du Couffo	Aplahoué
7	Département de la Donga	Djougou
8	Département du Littoral	Cotonou
9	Département du Mono	Lokossa
10	Département de l'Ouémé	Porto-Novo
11	Département du Plateau	Pobè
12	Département du Zou	Abomey

Article 2 : le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, le Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irenée KOUPAKI

Le Ministre de la Décentralisation et de la
Gouvernance Locale,



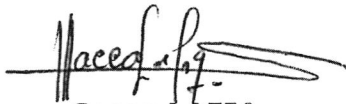
Barnabé Z. DASSIGLI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique,



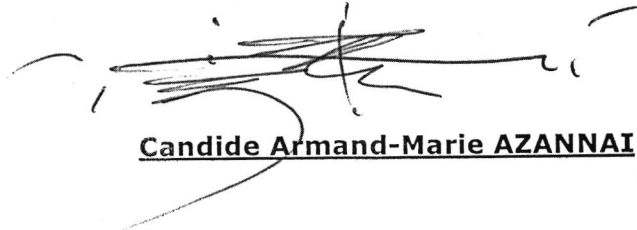
Sacca LAFIA

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre délégué auprès du Président de la République,
Chargé de la Défense Nationale,



Candide Armand-Marie AZANNAI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 HAAC 2; HCJ 02 MESGPR 02 MEF 02 MJL 02 MDN 02 MISP 02 MDGL 02 Préfectures : 12
SGG 04 AUTRES MINISTERES 15 JORB 1.